Rhuthmos > Recherches > Vers un nouveau paradigme scientifique ? > Notices de dictionnaire > **Dictionnaire de la Langue Française - Émile Littré (1872-1877) - RHYTHME**

Dictionnaire de la Langue Française - Émile Littré (1872-1877) - RHYTHME

rhythme

(ri-tm') s. m.

- 1° Qualité du discours qui, par le moyen de ses syllabes accentuées, vient frapper notre oreille à de certains intervalles ; ou succession de syllabes accentuées (sons forts) et de syllabes non accentuées (sons faibles) à de certains intervalles.
- Lorsqu'il [Virgile] chante un fait d'armes ou décrit une tempête, le rhythme précipité, les sons retentissants de ses vers peignent admirablement une scène de fureur, de tumulte ou d'épouvante, POUSSIN Lett. 24 nov. 1647.
- Le rhythme, c'est-à-dire l'assemblage de plusieurs temps qui gardent entre eux certain ordre et certaines proportions, D'OLIVET Prosod. franç. V, 1.
- Le rhythme en général est un mouvement successif et soumis à certaines proportions, BARTHÉL. Anach. ch. 27.
- Le rhythme de la poésie n'est qu'une imitation de celui de la musique, CABANIS Instit. Mém. sc. mor. et pol. t. I, p. 203.

Rhythme phraséologique, voy. phraséologique.

- 2° Il se dit quelquefois pour vers.
- Quand mon âme oppressée Sent en rhythmes nombreux déborder ma pensée, LAMART. Méd. I, 20.
- 3° Terme de musique. Système des durées des sons ; succession régulière des sons forts et des sons faibles.
- Dans ses forêts le sauvage qui chante, Fidèle au rhythme, en observe les lois ; Tel est le chant, même dès sa naissance, MARMONTEL Polymn. II.

- La musique dépourvue de rhythme est vague, et ne peut se prolonger sans faire naître l'ennui, FÉTIS la Musique, II, 11.
- Le rhythme, de toutes les parties de la musique, nous paraît être aujourd'hui la moins avancée, BERLIOZ à travers chants, p. 8.
- 4° Se dit, en médecine, des battements du pouls, pour exprimer la proportion convenable entre une pulsation et les suivantes.

SYNONYME

RHYTHME, MÈTRE. Le mètre et le rhythme sont théoriquement indépendants l'un de l'autre. Celuici n'existe qu'à la condition d'être entendu ; il consiste toujours dans les syllabes accentuées, que l'oreille saisit parfaitement. Le mètre, au contraire, est l'évaluation des syllabes. Il existerait encore pour un sourd, si ce sourd en connaissait la valeur conventionnelle, JULLIEN.

HISTORIQUE

XIVe s.

• Il ne prent pas rimes, ainsi comme l'en use communement en françois de ce mot ; il entent par rime toute mesure convenable de sillabes ou de sons, ORESME Thèse de MEUNIER.

XVIe s.

- Je ne suis pas de ceulx qui pensent la bonne rhythme faire le bon poeme, MONT. I, 189.
- Or ce qu'ils [les anciens] appeloient rhythmes estoient certaines clauses [périodes].... pour cela ils n'entendoient que la fin des clauses fust sujette de tomber en paroles de mesme terminaison ; qui est toutes fois ce que nous appelons aujourd'huy rhythmes en nostre langue, EST. PASQUIER Recherches, VIII, 1.

ÉTYMOLOGIE

Lat. rhythmus, qui se rattache au grec, <u>couler</u>; sanscr. sru.